

République française
SAINT-CERNIN
CANTAL

Objet: Personnel médiathèque-APC - DE_003_2025

Séance du mardi 25 février 2025

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 17 février 2025

Présents : 10

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

vingt-cinq février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance STEPHANIE GAILLARD

Présents : PIERRE DUPONT représenté par STEPHANIE GAILLARD, GEORGETTE TOUZY représentée par BRUNO FILIOL ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD, DANIELLE LACOMBE, THIERRY RIEU, STEPHANIE SALIES, JEAN CHRISTOPHE GUY, JORDAN ANGELVY, LUC AVELLANEDA, Matthieu PIJOUAT

Représentés: PIERRE DUPONT représenté par STEPHANIE GAILLARD, GEORGETTE TOUZY représentée par BRUNO FILIOL

Absents: SYLVIE LACOMBE, CHRISTELLE CHAUVET

Excusés:

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Après la démission de l'adjoint administratif de son poste d'APC, il est nécessaire d'augmenter les horaires de notre deuxième adjoint administratif et de modifier les horaires sur les deux postes différents qu'elle occupe.

Afin de palier à ce besoin, Monsieur le Maire propose que nous modifions les horaires sur le poste administratif et le poste du patrimoine de notre agent titulaire et d'augmenter le nombre d'heures total. Voici les postes actuels :

- . Un poste d'adjoint du patrimoine sur 17h30 / semaine
- . Un poste d'adjoint administratif sur 11h30 / semaine

Afin de régulariser cette situation, voici la nouvelle proposition:

- . Le poste d'adjoint du patrimoine passe à 11h00 / semaine à la place de 17h30 / semaine
- . Le poste d'adjoint administratif passe à 21h00 / semaine à la place de 11h30 / semaine .

L'agent passera à 32h00 / semaine à la place de 29h00/ semaine , elle restera donc en CNRACL.

Après délibérations, le conseil municipal décide à compter du 01/03/2025 :

- l'augmentation du poste d'adjoint administratif de 21h00/ semaine à la place de 11h30 / semaine.
- la diminution du poste d'adjoint du patrimoine de 11h00/ semaine à la place de 17h30 / semaine.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 26/02/2025
et publication ou notification du 26/02/2025

Le Maire,
A. DUJOLS

Le Maire,
A. Dujols



La secrétaire de séance,
S. Gaillard

